

**Réunion du C.M. du 12 / 04 /12 à 19h30**

**COMPTE RENDU**

L'an deux mille douze, le 12 avril à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Meyrargues, légalement convoqués, se sont réunis en le lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Madame Mireille JOUVE, Maire.

Madame le Maire a procédé à l'appel de chacun des noms des élus et constaté :

**Étaient présents, dont le maire (16)**: Fabrice POUSSARDIN – Pierre BERTRAND – Andrée LALAUZE – Claude LOZANO – Sandra THOMANN – Annie AVAZERI – Frédéric BLANC – Jean DEMENGE – Gilles DURAND – Michel FASSI – Michel GAILLARDON – Edith GIRAUD-CLAUDE – Philippe GREGOIRE – Philippe MIOCHE – Jacques RESPLENDINO.

**Absent(s), excusé(s) ayant donné procuration de vote (3)**: Marie-Isabel VERDU à P. BERTRAND ; Gaëtan AFFLATET à M. GAILLARDON ; Jean-Louis CARANJEOT à F. POUSSARDIN.

**Absent(s) (2)**: Delphine CHOJNACKI ; Nicole LEROUX.

**Secrétaire de séance** : Annie AVAZERI

*(Rappel : 2 élus démissionnaires)*

Le quorum étant atteint, il a été procédé à la tenue du conseil municipal. L'assemblée élit, en qualité de **secrétaire de séance**, Annie AVAZERI.

Il est ensuite procédé à l'examen du compte-rendu de la précédente réunion (**séance du 29/03/12**) est soumis à l'approbation des élus présents ; il est adopté à l'unanimité.

Suit l'examen de l'ordre du jour.

---o---

**N°2012-034 / Budget principal COMMUNE – Affectation des résultats de l'exercice 2011.**

Madame le Maire rappelle qu'après avoir voté le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice précédent du budget principal de la COMMUNE, il a été constaté les **résultats de l'exercice** suivants :

- Section de fonctionnement : 632.230,27
- Section d'investissement : - 76.671,15

A ce résultat, il convient d'ajouter **les résultats à la clôture de l'exercice précédent** :

- Fonctionnement : 773.473,12 (dont 500.000 affectés à l'investissement en 2011)
- Investissement : 1.226.958,38

Soit, un **résultat de clôture de l'actuel l'exercice** :

- En fonctionnement : 905.703,39
- En investissement : 1.150.287,23

D'autre part, après corrections, il a fait apparaître les **restes à réaliser** suivants :

- section de fonctionnement :
  - en dépenses : 0,00
  - en recettes : 0,00
- section d'investissement :
  - en dépenses : 597.308,53
  - en recettes : 338.042,95

Soit, en cumulant les résultats :

- ❖ un EXCEDENT DE FINANCEMENT en fonctionnement de : 905.703,39
- ❖ un EXCEDENT DE FINANCEMENT en investissement de : 1.150.287,23

- ❖ un besoin de financement des R.A.R. de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

DECIDE, pour ce budget, d'affecter les résultats de la manière suivante :

a. en résultat reporté en fonctionnement (R.002) :	205.703,39
b. en réserves en investissement (R. 1068) :	700.000,00
c. en solde d'exécution reporté en investissement (R. 001) :	1.150.287,23

### **N°2012-035 / Budget principal COMMUNE – Vote des taux d'imposition de l'exercice 2012.**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2311-1 et suivants, L.2312-1 et suivants, L.2331-3,

Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu les lois de finances annuelles,

Vu l'état n°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice en cours,

Madame le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois grands impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun, aux termes de la loi du 10 janvier 1980 susvisée ;
- les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année ;

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de **1.037.806 €**.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

FIXE les taux d'imposition pour l'année en cours comme suit, en décidant de maintenir les taux de l'année précédente :

	Taux Année n-1	<b>Taux Année en cours</b>	Bases Prévisionnelles 2012	Produit
T.H.	10,85	<b>10,85</b>	3.778.000	409.913
F.B.	16,32	<b>16,32</b>	3.532.000	576.422
F.N.B.	50,02	<b>50,02</b>	102.900	51.471
<b>TOTAL =</b>				<b>1.037.806 (*)</b>

(\*) 1.005.139 en 2011, soit +3,25%.

### **N°2012-036 / Budget principal COMMUNE – Adoption du budget de l'exercice 2012.**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311 à L.2343-2,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte,

Considérant les délais accordés aux communes jusqu'au 30 avril pour cette année,

Considérant la délibération antérieure adoptée, relative à l'affectation des résultats de l'exercice précédent pour l'exercice en cours de ce budget,

Madame le Maire expose le contenu du budget à l'assemblée,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur M. l'adjoint aux Finances,  
Vu la maquette budgétaire présentée à l'assemblée,  
Après en avoir délibéré

Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

ADOpte le budget de l'exercice en cours, dont le projet détaillé de maquette budgétaire a été exposé à l'assemblée et dont les grands équilibres sont arrêtés comme suit :

PRESENTATION GENERALE – VUE D'ENSEMBLE			
FONCTIONNEMENT			
		Dépenses	Recettes
VOTE	Crédits votés au titre du présent budget	3.843.770,39	3.638.067,00
+		+	+
REPORT	R.A.R. de l'exercice précédent	0,00	0,00
	002 – Résultat de fonctionnement reporté	0,00	205.703,39
=		=	=
Total de la section		3.843.770,39	3.843.770,39
INVESTISSEMENT			
		Dépenses	Recettes
VOTE	Crédits votés au titre du présent budget (y compris le C/1068)	3.003.552,04	2.112.530,39
+		+	+
REPORT	R.A.R. de l'exercice précédent	597.308,53	338.042,95
	001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reportée	0,00	1.150.287,23
=		=	=
Total de la section		3.600.860,57	3.600.860,57
TOTAL			
Total du budget		7.444.630,96	7.444.630,96

PRECISE que le budget de l'exercice en cours a été établi en conformité avec la nomenclature M 14 (classement par nature)

**N°2012-037 / Travaux de proximité 2012 – Adoption des avant projets et demande de subventions au Conseil général des Bouches-du-Rhône pour 7 dossiers**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil général est susceptible d'apporter son concours financier, dans le cadre de programme d'investissement sous maîtrise d'ouvrage communale.

Dans cette perspective, elle présente 7 opérations programmées au titre de l'exercice 2012 :

- 1) Travaux nécessaires à l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie (I) :
  - a. Réfection complète de la traverse Pasteur ;
  - b. Mise en place de l'éclairage public montée du Château ;
  - c. Réfection du toit des vestiaires du stade ;
  - d. Création d'un local intégré pour bennes à ordures ménagères à l'Eglise.
- 2) Travaux nécessaires à l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie (II) :

- a. Réfection de l'appartement 1 à l'école élémentaire ;
  - b. Réfection de la place Emile Zola ;
  - c. Installation de brises soleil à l'école élémentaire.
- 3) Travaux nécessaires à l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie (III) :
- a. Enfouissement des réseaux FT chemin du Pas de l'Etroit ;
  - b. Création d'un WC Handicapé local annexe Plateau de la Plaine.
- 4) Travaux nécessaires à l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie (IV) :
- a. Création d'un WC Handicapés Théâtre de Verdure ;
  - b. Confortement des berges du Grand Vallat ;
  - c. Création d'une fontaine publique Place des Anciens combattants ;
  - d. Installation de rideaux automatiques métalliques Salle des Fêtes.
- 5) Travaux nécessaires à l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie (V) :
- a. Réfection chaussée Alphonse Daudet ;
  - b. Construction escalier Montée du Château ;
  - c. Réfection menuiseries Foyer des Anciens.
- 6) Travaux nécessaires à l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie (VI) :
- a. Réfection du parvis extérieur de l'église ;
  - b. Réfection de murs de soutènement en pierre au Pré de ville ;
  - c. Réfection de la toiture de la maison du gardien Plateau de la Plaine ;
  - d. Motorisation du portail d'accès Plateau de la Plaine ;
  - e. Installation d'éclairage à LED Plateau de la Plaine.
- 7) Travaux nécessaires à l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie (VII) :
- a. Création d'un jardin du souvenir au Cimetière ;
  - b. Création de places de stationnement Avenue Saint Pierre ;
  - c. Réfection de la toiture de la salle des Associations.

Compte tenu que la participation du Conseil général est limitée à 80 % du coût total H.T. d'une opération plafonnée à 75.000 €. les plans de financement pourraient être les suivants (le détail des postes de dépenses est joint au dossier annexé à la présente) :

### 1) Travaux nécessaires à l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie (I) :

<b>Dépenses prévisionnelles de l'opération en €H.T.</b>	
Coût prévisionnel de l'opération en €H.T.	74.530,30
Aléas, divers, variation des prix (+ 1 %)	745,30
<b>Coût total et prévisionnel de l'opération en €H.T.</b>	<b>75.275,60</b>
<b>Recettes prévisionnelles de l'opération en €H.T.</b>	
Subvention <u>solicitée</u> auprès du C.G.13 : 79 %	60.000,00
Autofinancement communal : 21 %	15.275,60
<b>TOTAL =</b>	<b>75.275,60</b>

### 2) Travaux nécessaires à l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie (II) :

<b>Dépenses prévisionnelles de l'opération en €H.T.</b>	
Coût prévisionnel de l'opération en €H.T.	75.419,49
Aléas, divers, variation des prix (+ 0%)	0,00
<b>Coût total et prévisionnel de l'opération en €H.T.</b>	<b>75.419,49</b>
<b>Recettes prévisionnelles de l'opération en €H.T. :</b>	
Subvention <u>solicitée</u> auprès du C.G.13 : 80 %	60.000,00
Autofinancement communal : 20 %	15.419,49
<b>TOTAL =</b>	<b>75.419,49</b>

### 3) Travaux nécessaires à l'amélioration de l'environnement et du cadre

**de vie (III) :**

<b>Dépenses prévisionnelles de l'opération en €.H.T. :</b>	
Coût prévisionnel de l'opération en €.H.T.	75.757,58
Aléas, divers, variation des prix (+ 0 %)	0,00
<b>Coût total et prévisionnel de l'opération en €.H.T. :</b>	<b>75.757,58</b>
<b>Recettes prévisionnelles de l'opération en €.H.T. :</b>	
Subvention <i>sollicitée</i> auprès du C.G.13 : 79 %	60.000,00
Autofinancement communal : 21 %	15.757,58
<b>TOTAL =</b>	<b>75.757,58</b>

**4) Travaux nécessaires à l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie (IV) :**

<b>Dépenses prévisionnelles de l'opération en €.H.T. :</b>	
Coût prévisionnel de l'opération en €.H.T.	78.548,86
Aléas, divers, variation des prix (+ 0 %)	0,00
<b>Coût total et prévisionnel de l'opération en €.H.T. :</b>	<b>78.548,86</b>
<b>Recettes prévisionnelles de l'opération en €.H.T. :</b>	
Subvention <i>sollicitée</i> auprès du C.G.13 : 76 %	60.000,00
Autofinancement communal : 24 %	18.548,86
<b>TOTAL =</b>	<b>78.548,86</b>

**5) Travaux nécessaires à l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie (V) :**

<b>Dépenses prévisionnelles de l'opération en €.H.T. :</b>	
Coût prévisionnel de l'opération en €.H.T.	74.648,53
Aléas, divers, variation des prix (+ 1 %)	746,49
<b>Coût total et prévisionnel de l'opération en €.H.T. :</b>	<b>75.395,02</b>
<b>Recettes prévisionnelles de l'opération en €.H.T. :</b>	
Subvention <i>sollicitée</i> auprès du C.G.13 : 80 %	60.000,00
Autofinancement communal : 20 %	15.395,02
<b>TOTAL =</b>	<b>75.395,02</b>

**6) Travaux nécessaires à l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie (VI) :**

<b>Dépenses prévisionnelles de l'opération en €.H.T. :</b>	
Coût prévisionnel de l'opération en €.H.T.	74.767,51
Aléas, divers, variation des prix (+ 71%)	747,68
<b>Coût total et prévisionnel de l'opération en €.H.T. :</b>	<b>75.515,19</b>
<b>Recettes prévisionnelles de l'opération en €.H.T. :</b>	
Subvention <i>sollicitée</i> auprès du C.G.13 : 80 %	60.000,00
Autofinancement communal : 20 %	15.515,19
<b>TOTAL =</b>	<b>75.515,19</b>

**7) Travaux nécessaires à l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie (VII) :**

<b>Dépenses prévisionnelles de l'opération en €.H.T. :</b>	
Coût prévisionnel de l'opération en €.H.T.	74.690,64
Aléas, divers, variation des prix (+ 1 %)	746,91
<b>Coût total et prévisionnel de l'opération en €.H.T. :</b>	<b>75.437,55</b>

<b>Recettes prévisionnelles de l'opération en €.H.T. :</b>	
Subvention <i>solicitée</i> auprès du C.G.13 : 80 %	60.000,00
Autofinancement communal : 20 %	15.437,55
<b>TOTAL =</b>	<b>75.437,55</b>

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2241-1 ;

Vu les éléments des dossiers techniques présentés à l'assemblée ;

après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- ACCEPTE les plans de financement tels qui viennent d'être exposés pour les demandes faites au titre de 2012, dans le cadre du dispositif « Aide aux travaux de proximité » ;
- DIT que ces opérations seront inscrites, en dépenses et en recettes, à la section Investissement de l'exercice 2012 ;
- AUTORISE Mme le Maire à solliciter les subventions les plus larges possibles auprès du Conseil général des Bouches-du-Rhône ;
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout acte en rapport avec le dossier de demande de subvention.

**N°2012-0... / Convoi ITER – Convention d'exploitation et d'entretien de l'itinéraire de transport ITER**

*Ce point est retiré de l'ordre du jour et fera l'objet d'une présentation au Conseil ultérieurement.*

**POINTS NON SOUMIS A DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE :**

Madame le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n°2008-060 du Conseil Municipal en date du 15 mai 2008,

Vu la délibération n°2009-061 du Conseil Municipal en date du 12 novembre 2009, modifiant sur un point la délibération précédemment citée,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Madame le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

**Compte-rendu des décisions du maire :**

Néant

**Compte-rendu des D.I.A. :**

**N° 2012-018 DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER DU 02-04-2012**

Madame le Maire a refusé au nom de la Ville d'utiliser son droit de préemption pour un bien situé en zone UD 1 soumis au Droit de Préemption Urbain, immeuble bâti sur terrain propre, situé 13, boulevard Alphonse Daudet, appartenant à M. Claude CARNAZZI et M. Jean-Patrick

CARNAZZI. Il s'agit de la parcelle cadastrée section BA numéro 16 pour une superficie totale de 260 m<sup>2</sup>. Le prix de vente est de 210 000 €.

**N° 2012-019 DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER DU 02-04-2012**

Madame le Maire a refusé au nom de la Ville d'utiliser son droit de préemption pour un bien situé en zone UD 1 soumis au Droit de Préemption Urbain, immeuble bâti sur terrain propre, situé Rue Henri Bosco Le Grand Vallat, appartenant à Mme GIRAUDO Veuve PARA Catterina. Il s'agit des parcelles cadastrées section BB numéros 38 et 39 pour une superficie totale de 1229 m<sup>2</sup>. Le prix de vente est de 321 000 €.

**Pour information :**

-----NEANT-----

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire procède à la levée de la séance, à 20h35

Etabli pour affichage dans les huit jours qui suivent la séance, conformément à l'article L.2121-25 du C.G.C.T.

**Le 13 avril 2012  
Le Maire, Mireille JOUVE**